

Procès Verbal de la réunion du 3 mars 2014

Le vingt-cinq février deux mille quatorze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **trois mars deux mille quatorze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Comptes Administratifs 2013 – budget principal, budget Chaufferie, budget Lotissement
- Toiture et réseaux de la Salle du Moulin – demande de subvention
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Mélusin – nombre de vice-Présidents
- Divagation des chiens – convention de gestion
- Signalétique du Bourg – financement
- Formation incendie du personnel
- Autoroute Bressuire - La Souterraine
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille quatorze, le trois mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÊMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, PIN Stéphane,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian,
ROUSSEAU Daniel,

Absent représenté : M. MACOUIN Bernard

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Monsieur Jérôme MÊMETEAU a été élu Secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 février 2014

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 3 février 2014 le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes : « Chauffage bois » et « Lâissement », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2014 – 03.03 - 17 – Salle du Moulin

Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la salle du Moulin pour lequel le Département avait accordé une subvention dans le cadre du Programme d'Aide au Développement des Communes.

Toutefois, le permis de construire ayant été refusé dans la mesure où le projet se situe en zone inondable, le dossier ainsi présenté au Département ne peut recevoir le financement initialement prévu. Seule la partie concernant l'étude et les frais relatif à la passation des marchés publics sera concernée par le subventionnement.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de bien vouloir mettre un terme au marché d'étude passé avec le bureau d'études « Architectes Associés » conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Si le projet initial est arrêté, le Conseil Municipal souhaite toutefois maintenir ce bâtiment communal en bon état en entreprenant des travaux de remise en état de la toiture et d'équipement en eau et assainissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du détail estimatif de ces travaux :

Reprise de la toiture	19 508.45 € HT
Branchement eau potable	3 299.48 € HT
Branchement d'assainissement	1 935.42 € HT
imprévus	2 500.00 € HT
Total HT	27 243.35 € HT
TVA 20%	5 448.67 €
Total TTC	32 692.02 € HT

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter des subventions sur ces bases auprès de :

- le Département au titre du PADC
- la Région au titre du FRIL

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT des travaux	27 243.35 €
Département - PADC 25% du HT	6 810.84 €

Région FRIL 55% du HT	14 983.82 €
<i>Autofinancement communal minimum 20% du HT</i>	<i>5 448.67 € minimum</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la programmation des travaux de reprise de toiture de la salle du Moulin ainsi que les travaux de branchement en eau potable et en assainissement pour un montant total de **27 243.35 € HT**, soit **32 692.02 € TTC**,
- sollicite les subventions suivantes :
 - une subvention du Département de la Vienne au titre du PADC,
 - une subvention de la Région Poitou-Charentes au titre du FRIL.

N° 2014 – 03.03 - 18 – Communauté de Communes du Pays Mélusin

Modification des statuts fixant le nombre des Vice-Présidents

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du 12 décembre 2013 du conseil de la Communauté de Communes du Pays Mélusin proposant une modification de ses statuts en augmentant le nombre de Vice-Présidents composant le bureau (article5).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer par une délibération, sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Mélusin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix (8 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions), décide :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Mélusin en modifiant l'article 5 relatif à la composition du bureau « le bureau sera composé du Président et de 8 Vice-Présidents ».
- de solliciter Madame la Préfète de la Vienne, pour qu'au vu de cette délibération et des délibérations des communes membres constituant la majorité des deux tiers, elle prenne un arrêté modificatif des statuts de la Communauté de Communes du Pays Mélusin.

N° 2014 – 03.03 - 19 – Gestion de la divagation des chiens

Convention de service

Monsieur le Maire fait savoir que la convention de gestion avec la société PHILINES pour la gestion de la divagation des chiens est arrivée à son terme au 28 février 2014.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le principe d'une reconduction d'une convention de gestion de la divagation des chiens par une société spécialisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (11 voix pour, 2 abstentions) la reconduction d'une convention de gestion de la divagation des chiens par une société spécialisée.

Monsieur le Maire précise les prestations qui sont demandées aux entreprises :

- la capture des animaux errant ou divaguant sur la voie publique
- la prise en charge des animaux blessés ou morts sur la voie publique
- l'identification de l'animal capturé
- la conduite à la fourrière légale désignée par la mairie

Il présente deux devis pour les prestations suivantes :

- société PHILINES de MASSOGNES pour un montant de 500 € HT pour une année, ou de 400 € HT par an pour une durée minimum de 3 ans,
- société SACPA de POITIERS pour un montant de 734.67 € HT (pour une strate démographique de 500 à 1000 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient la proposition de l'entreprise PHILINE de MASSOGNE pour trois années – montant 400 € HT soit 480.00 € TTC par an.
- maintient les tarifs communaux suivants pour couvrir les frais relatifs à la gestion de la capture des animaux par la société PHILINE SA : 40 € par animal et 70 € en cas de récidive.

N° 2014 – 03.03 - 20 – Signalétique des services

Complément de commande

Après quelques modifications dans l'implantation de la signalétique des services, Monsieur le Maire fait savoir qu'il a commandé un complément de 4 sabots de fixation de mats auprès de l'entreprise SIGNAUX GIROD OUEST de LA CRECHE (79) pour un montant global de 136.04 € HT, soit 163.25 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette décision et décide de prendre l'engagement d'inscrire la somme correspondante au Budget Primitif 2014, et demande l'imputation de la dépense à l'article 2158 de l'opération « Signalétique des services ».

N° 2014 – 03.03 - 21 – Formation incendie du personnel

Monsieur le Maire fait savoir qu'il conviendrait de mettre en place une formation au maniement des extincteurs destinée au personnel communal.

Les devis obtenus d'entreprises spécialisées proposent une formation destinée à un groupe pouvant aller de 12 à 15 personnes.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur cette formation mais souhaiterait, qu'au vu du nombre de personnes pouvant y participer, d'y adjoindre

d'autres personnels des communes voisines ou plus globalement une organisation au niveau de la Communauté de Communes.

N° 2014 – 03.03 - 22 – Projet d'Autoroute Bressuire – La Souterraine

Monsieur Stéphane PIN rappelle le projet autoroutier Bressuire – La Souterraine qui traverserait la Commune de JAZENEUIL.

Le Conseil Municipal rappelle que la Commune de JAZENEUIL vient juste d'approuver son Plan Local d'Urbanisme et de fait le PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable - avec comme objectif principal de limiter la consommation des espaces agricoles. La protection et la valorisation de l'environnement, des paysages et du patrimoine sont également des vecteurs essentiels qui ont été retenus dans ce cadre avec notamment la protection de nombreuses haies.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil Municipal à la majorité des voix (11 voix pour, 2 abstentions) s'oppose à un tracé trop consommateur de terres agricoles et qui impacterait l'environnement de façon irréversible.

N° 2014 – 03.03 - 23 – Bibliothèque municipale

Acquisition de livres de bibliothèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine l'acquisition de livres de collection prévue dans le cadre de la dotation pluriannuelle d'équipement en livres de la bibliothèque auprès de la librairie GIBERT JOSEPH de POITIERS pour un montant de 111.41 € HT soit 117.37 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2188 de l'opération « Bibliothèque ».

N° 2014 – 03.03 - 24 – Tarification d'étiquettes électorales

Les différentes listes se présentant pour les prochaines élections municipales pourront obtenir auprès de la Mairie des jeux d'« étiquettes adresses » des électeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la tarification des planches d'étiquettes électorales de la manière suivante :

- prix global des planches d'étiquettes : 20.05 €
- forfait mise en œuvre : 3.75 € par édition.

soit un total de 23.80 € par jeux complet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 heures.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal
en date du 3 mars 2014**

2014 – 03.03 - 16	Comptes administratifs 2013 - Budget principal – budgets annexes « Chaufferie bois » et « lotissement »
2014 – 03.03 - 17	Salle du Moulin - Demande de subvention
2014 – 03.03 - 18	Communauté de Communes du Pays Mélusin - Modification des statuts fixant le nombre des Vice-Présidents
2014 – 03.03 - 19	Gestion de la divagation des chiens - Convention de service
2014 – 03.03 - 20	Signalétique des services - Complément de commande
2014 – 03.03 - 21	Formation incendie du personnel
2014 – 03.03 - 22	Projet d'Autoroute Bressuire – La Souterraine
2014 – 03.03 - 23	Bibliothèque municipale - Acquisition de livres de bibliothèque
2014 – 03.03 - 24	Tarification d'étiquettes électorales

Ont signé au registre :

Monsieur Bernard BEAUBEAU	Monsieur Jérôme MÊMETEAU	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Bernard MACOUIN absent représenté	Monsieur Stéphane PIN	
Madame Annabelle BOUTIN	Madame Martine EBRAN PICHON absente	Madame Fabienne OLÉAC
Madame Estelle ROY	Monsieur Alain CLÉMENT	Monsieur Alain DELAVault
Monsieur Patrice OLIVIER	Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Daniel ROUSSEAU